

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisse 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre. Les annonces se paient d'avance.

Un nouveau miracle!

Un cas de multiplication de wagons et des chablons.

La statistique du commerce contient les indications suivantes, concernant les exportations en 1933:

Parties ébauchées et ébauches de montres	Quintaux	Millions de fr.
	508.18	2.7
Pièces détachées finies de montres		
	660.34	10.7
Totaux	1168.52	13.4

Or, dans l'*Impartial* du 20 janvier, M. le Dr. Henri Bühler interprète les chiffres ci-dessus comme suit:

« Il est donc sorti de Suisse plus de 117 wagons d'ébauches et de fournitures. A elle seule, la position des fournitures représente 66 wagons de 10 tonnes. »

Cette même affirmation se retrouve dans le titre de l'article, où elle est montée en épingle.

Le bon public, en lisant ces chiffres, aura bondi d'indignation, sans songer à vérifier si 1,168 quintaux représentent bien 117 wagons de 10 tonnes, ou encore si le transport de 660 quintaux aura réellement nécessité 66 wagons de 10 tonnes.

Et pourtant, jusqu'à nouvel avis, il faut encore 10 quintaux pour faire une tonne ou 100 quintaux pour faire 10 tonnes, même s'il s'agit de chablons!

D'où il résulte que 1,168 quintaux auraient pu être transportés dans onze wagons de 10 tonnes et un wagon de 5 tonnes.

Il s'agit là d'une erreur monumentale, qui ne peut s'expliquer que par le parti pris systématique dont

l'auteur de l'article a constamment fait preuve dans sa campagne contre la Superholding.

Une révolution

C'est sous ce titre que le *Journal du Jura* publie l'article ci-dessous qui a trait au chablonnage et qui constitue une nouvelle et intéressante contribution à l'étude de cette épineuse question.

Les discussions sans fin, les polémiques virulentes et inutiles, les assemblées populaires et contradictoires nombreuses et sans tenue qui agitent à la surface le monde horloger, risquent de laisser ignorer la profonde transformation de l'horlogerie de ces dernières années.

Il faut, dans le calme, essayer de voir clair et de comprendre la révolution qui s'est faite. Elle impose à chacun dans le métier une totale réadaptation et un redressement complet des anciennes conceptions.

Jusqu'à la guerre, l'industrie horlogère a payé de petits salaires comparativement à ceux qui sont venus par la suite. Il est vrai de dire toutefois que chacun vivait mieux que maintenant, parce qu'on travaillait au moins 9 1/2, 10, voire même 11 heures par jour, en fabrique, et parce que le prix de la vie était moins élevé que ces dernières années. Les besoins étaient moins disparates et moins nombreux que ceux d'aujourd'hui et les éléments essentiels de la vie de la famille horlogère coûtaient moins que maintenant.

La guerre est venue. La semaine de 48 heures a été introduite. Les besoins de notre société se sont multipliés et l'« heure-travail » est devenue une denrée d'un prix élevé. Le proverbe qui dit « Le temps est de l'argent » est le leitmotiv du particulier comme de l'industriel organisant sa vie et son activité. Pour que « l'heure-travail » ne soit pas d'un prix trop élevé il a fallu augmenter la « productivité » du travail horloger. On a standardisé, rationalisé, mécanisé, si bien qu'en 1926 ou 1927 un secrétaire ouvrier pou-

vait faire la comparaison suivante: avant la guerre on avait produit en moyenne, par année et par personne occupée dans la branche, 100 à 110 montres et mouvements, tandis qu'en 1926, par an et par personne occupée dans la branche on en avait produit 550!

De 1926 à aujourd'hui, les outillages ont encore été perfectionnés et ce perfectionnement s'est poursuivi, tandis que les marchés se rétrécissaient ou diminuaient en importance respectivement. Rien d'étonnant dans ces conditions, si notre population horlogère est toute désorientée.

Le comité de restauration horlogère et quelques publicistes ont estimé que les maux de l'horlogerie résidaient dans le développement du chablon. On est même allé jusqu'à écrire que l'interdiction de l'exportation du chablon procurerait du travail à 70 % des chômeurs. Entretemps, d'un rapport de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A., est découlée une image plus exacte de la question du chablon. Ce rapport a été publié dans ce journal; il est inutile de le rappeler. Il suffit de signaler qu'en somme les conclusions de ce rapport sont inattaquables: le chablon a diminué considérablement, il est pratiqué par l'horlogerie suisse dans une mesure relativement faible; il n'avait pour les neuf premiers mois de 1933 qu'une valeur de fr. 2,195,000.

Les derniers mois de 1933 ont connu une certaine activité dans la branche horlogère et cependant le chômage n'a pas beaucoup diminué, surtout dans le monde des ouvriers occupés à la terminaison de la montre. Ce fait a permis à quelques esprits, ou malveillants ou décidément trop superficiels, de dire que cette activité n'était en somme qu'à destination du chablon. Il semble que le mot « chablon » doit être le voile dont on couvre la profonde transformation intervenue dans l'horlogerie à notre époque. Il convient, nous semble-t-il, d'être plus juste et de dire que l'horlogerie mécanisée au point où nous en sommes à l'heure actuelle, exige de moins en moins d'ouvriers pour terminer une montre. Les milliers de remonteurs, d'acheveurs, de régleurs qui étaient

Feuilleton

4

La Corporation et la Communauté professionnelle

Syndicalisme professionnel.

Nous passons maintenant au système préconisé par l'Union des artisans et commerçants, le *Syndicalisme professionnel*.

Ainsi que nous l'avons dit, les partisans de ce système n'admettent pas la corporation; en revanche, ils demandent qu'on substitue à l'individualisme économique, une autre notion reposant sur l'idée de la solidarité professionnelle.

Ils sont aussi opposés à la remise à l'Etat de toutes les tâches économiques, de l'organisation de la profession ou du système de l'économie dirigée qui n'est autre chose qu'un moyen terme entre l'étatisme et le socialisme collectiviste.

C'est, disent-ils, dans les groupements professionnels que se trouve la solution, car ils sont indispensables aujourd'hui à la vie économique. La loi ne peut les ignorer; elle doit les reconnaître, leur donner un statut légal leur permettant non seulement de s'organiser, mais aussi de prendre dans l'intérêt général et celui de la profession, des décisions ayant force exécutoire pour tous les professionnels de la branche.

Une fois cette compétence accordée, l'intervention directe de l'Etat ne sera plus nécessaire, si ce n'est dans des circonstances extraordinaires et à titre temporaire.

Une fois la profession organisée dans ce sens, toute une foule de problèmes économiques, posés par la crise, pourront être résolus d'une toute autre façon que par la forme étatiste telle qu'elle existe aujourd'hui.

C'est en s'inspirant de ces considérations générales que M. Schirmer, Conseiller National, Président de l'Union Suisse des Arts et Métiers, a élaboré un projet d'organisation professionnelle qui peut se résumer comme suit:

L'organisation embrasse toutes les associations des employeurs et les employés de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et des transports.

Une association, pour être reconnue, doit réunir un nombre important de personnes occupées dans la profession, dont la majorité doit être composée de citoyens suisses.

La neutralité politique de l'association doit être garantie par ses statuts.

Personne ne peut être tenu de s'affilier à une association professionnelle.

Des commissions techniques, composées d'employeurs, d'employés et d'ouvriers, seront constituées. Leurs membres seront choisis par le Conseil fédéral parmi les représentants des associations d'une branche d'activité déterminée.

La tâche principale de ces commissions sera d'examiner les conventions élaborées entre parties, les décisions prises, et de donner leur avis sur les effets de ces conventions ou décisions.

Un conseil économique comprenant 20 membres au maximum, choisis par le Conseil fédéral, parmi les

représentants des associations centrales des employeurs et d'employés, sera constitué; ces membres ne pourront faire partie de l'assemblée fédérale. La principale tâche du conseil sera d'examiner les conventions et décisions des associations professionnelles qui leur seront remises par les commissions techniques. Le Conseil fédéral pourra consulter le Conseil économique sur d'autres questions intéressant la politique économique et les lois et ordonnances y relatives.

Les compétences des associations professionnelles seraient:

Au point de vue du *droit public*: préavis sur projets de loi et ordonnances; réglementation de la formation professionnelle; administration des institutions d'assurances sociales de la profession; lutte contre la concurrence illicite.

Au point de vue du *droit privé*: élaboration de contrats collectifs et de conventions avec d'autres associations professionnelles; création de tribunaux d'arbitrage; amélioration des modes d'exploitation et de gestion des entreprises; collaboration à l'adjudication de travaux et fournitures des travaux publics; élaboration des bases convenables de calcul du prix de revient et, dans la mesure où les conditions de la profession le permettent, élaboration des tarifs de prix.

Les conventions ou décisions n'ont d'effets que pour les membres des associations intéressées, à moins que celles-ci ne demandent au Conseil fédéral de les déclarer obligatoires pour toute la profession. Les cantons doivent être consultés au préalable.

Après avoir provoqué les oppositions par des pu-

Téléphone 78

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES

Exigez la marque

GERBER FRÈRES S. A., Delémont

Boîtes bracelets fantaisies

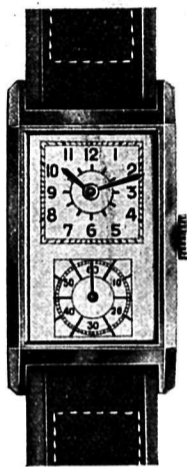
toutes formes et toutes grandeurs, boîtes lépines et savonnettes,
nickel chromé, acier inoxydable, plaqué or, argent traité au rhodium, argent poli,
nacre, métal, etc. — Lapidage soigné, lapidage courant, lapidage façon

La plus grande production et la plus grande variété de modèles



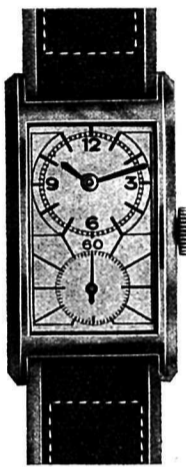
7562

4 3/4 lig.



9096

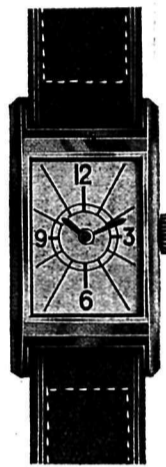
8 3/4 - 9 - 8 3/4 / 12 lig. et double cadran



9097



9098



9099

7 3/4 / 11 lig. Eta et Fleurier



9100



7561

4 3/4 lig.

Catalogues complets, collections et galvanos à disposition de MM. les Fabricants d'Horlogerie.

GROSSISTES!

Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A.“
„Petit Fils Roskopf“ et „Roskopf Enkel“
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19^m, lépine et savonnette
haut. 22 et 26 douzièmes.

Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 8 3/4 et 10 1/2^m, ancre, 7, 10 et 15 pierres,
nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:

8 3/4 et 10 1/2^m ancre — 16 à 19^m ancre, 22/12 et 26/12 —

16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19^m/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes

Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles,
seconde au centre, avec et sans stop

Heures sautantes; automates; façon 8 jours

Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes

Montres à clefs, à vis, chemin de fer

Montres maçonnes, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs

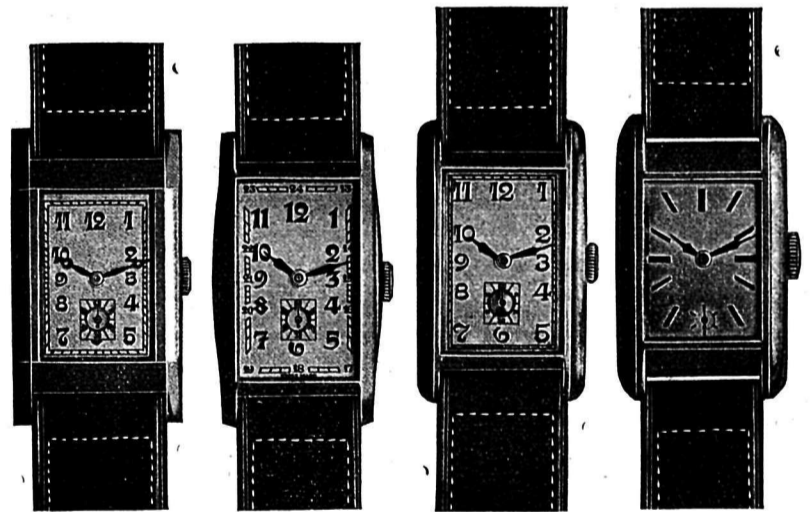
Porte-Echappements Roskopf et ancre

Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)

Adressez-vous à la

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)
à RECONVILIER (Suisse)



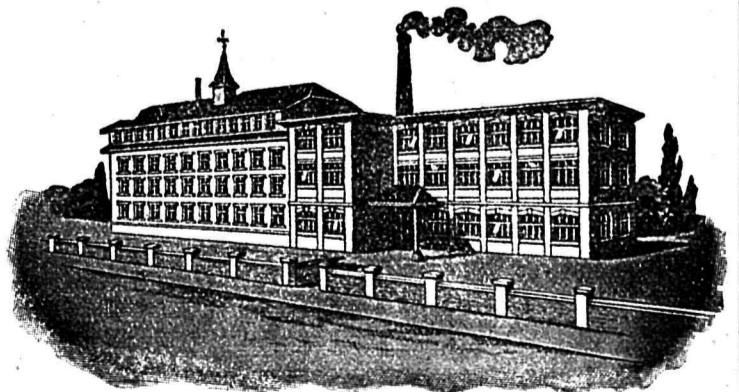
9084

9085

9049

9045

Toutes les formes les plus modernes en calottes 8 3/4 et 10 1/2^m



Etablissement fondé en 1902



récemment encore la gloire de l'horlogerie suisse, voient aujourd'hui se substituer à leur habileté le travail mécanique de la machine et de l'outil scientifiquement calculé. Pour donner la mesure de la profonde transformation qui s'est faite dans le métier, considérons la question à trois époques différentes:

En 1927-1928, à l'occasion de la grande croisade conduite par la Fédération suisse des Associations de fabricants d'horlogerie (F. H.) contre le chablon, on argumentait que le chablon enlevait une quantité de travail très grande à la main d'œuvre suisse. A cette époque on estimait qu'un mouvement de qualité courante 10 1/2 lignes, 15 pierres, sans cadran valait 11 à 12 fr. Le prix de l'ébauche et des fournitures nécessaires à ce mouvement était sensiblement le même qu'aujourd'hui; peut-être qu'à l'heure actuelle il est un peu meilleur marché, encore que cela ne soit par certain. Le prix de revient de l'ébauche et des fournisseurs était, à ce moment-là, de 4 à 5 fr. par pièce. La différence entre le prix de vente et cette dernière somme représentait en partie les frais généraux, le bénéfice, et surtout les frais de terminaison. Quand une montre n'était pas terminée en Suisse, évidemment on pouvait dire, à cette époque, qu'on enlevait au pays du travail rémunérateur, dans une mesure qui ne tenait pas un juste compte des intérêts de la population horlogère.

En 1930 et 1931, lors du renouvellement des conventions, le prix d'une montre 10 1/2 lignes, 15 pierres, sans cadran, qualité courante est de 8 à 9 fr. Le prix de revient de l'ébauche et des fournitures est de 4 fr. à 4 fr. 50. La différence entre le prix de vente et cette dernière somme est déjà singulièrement réduite pour payer les frais généraux, le bénéfice de l'exportateur et les salaires de terminaison.

Aujourd'hui, le prix de revient de l'ébauche et des fournitures d'une montre 10 1/2 lignes, 15 pierres, sans cadran, qualité courante est de 3 fr. 75 à 4 fr. 25. Le prix de vente d'une montre semblable est de 5 fr. 50 à 6 fr. Dans cette somme les salaires de terminaison ne totalisent que 1 fr., peut-être 1 fr. 50 par pièce. Voilà, pratiquement exprimé en chiffres, la cadence à laquelle la mécanisation de la production horlogère a exercé son contre-coup sur les gains totaux des ouvriers de la terminaison; en 1927-1928, pour une montre 10 1/2 lignes, 15 pierres, qualité courante, on pouvait les estimer à 4 fr. ou 5 fr., en 1930 et 1931 on pouvait encore les estimer entre 2 fr. 50 et 3 fr. 50, en 1934 ils ne sont plus que de 1 fr. à 1 fr. 50 au maximum. Donc, pour pouvoir payer les mêmes salaires de terminaison dans l'horlogerie qu'en 1929, et pour occuper autant de régisseurs, de remonteurs et d'acheveurs qu'en cette année, nous devrions exporter au moins 3 à 4 fois plus de montres qu'en 1929.

Les faits rappelés ci-dessus sont suggestifs. Ils donnent le moyen de sentir la profonde transformation qui s'est faite dans l'horlogerie et à laquelle nous faisons allusion au commencement du présent article. Et cette transformation du métier horloger donne l'explication du phénomène constaté à la fin de l'année dernière, d'après lequel on travaillait, dans une mesure relative, dans les entreprises de fournitures et de fabrication d'ébauches, tandis qu'on

continuait de chômer dans une mesure très forte, dans les parties de terminaison. Le chablon qu'on voulait, pour des fins que nous ne nous expliquons pas, rendre responsable de cette situation imprévue, était donc presque totalement étranger à l'affaire.

Les hommes du métier se rendent exactement compte de ces faits. Si ces derniers n'ont pas été relevés jusqu'à ce jour, c'est que peut-être on ne l'a pas voulu pour ne pas effrayer les populations qui n'ont pas encore réalisé les conditions actuelles du travail horloger. Les considérations ci-dessus provoqueront sans doute des discussions nouvelles. Ces constatations alimenteront peut-être des controverses imprévues. Nous les donnons pour ce qu'elles valent et nous sommes prêts à les commenter après qu'elles auront fait leur chemin dans l'esprit des masses horlogères.

X. Y. Z.

Le Comité de « Restauration Horlogère », dans une réponse parue dans divers journaux, critique X. Y. Z., lorsqu'il dit « que le chablonnage est cause, en réalité, d'une très faible proportion du chômage de nos ouvriers suisses »; le Comité susmentionné dit encore:

« Mais il (X. Y. Z.) oublie qu'il appuie son argumentation sur le chablonnage contrôlé de la Hol-« ding (environ 3 millions en 1933) alors que les « exportations totales accuseront à la sortie de notre « pays, pour la même période, environ 13 millions « sans la fourniture. Nous rappelons à ce propos les « calculs précis publiés dans l'Impartial, par le Dr. « H. Bühler. »

X. Y. Z. répond ce qui suit:

« Le chiffre de chablon de 13 millions donné par « M. Engel est faux, et pour nous l'autorité à laquelle « il nous renvoie est loin d'en être une.

« Enfin, puisque le chablon préoccupe tellement « M. Engel, et comme il paraît s'intéresser spéciale-« ment à l'exportation des fournitures, d'ici à quel-« ques jours nous aurons rencontré quelques copains « de travail et nous pourrions vous écrire une histoire « sur l'exportation de la fourniture que nous inti-« tulerons « Waltham » et qui intéressera très fort « M. Engel. »

Nos lecteurs voudront bien se reporter à l'article figurant en tête de ce numéro, pour se convaincre que le chiffre de 13 millions avancé par le Comité de « Restauration Horlogère » est fantaisiste.

Relations commerciales entre la Suisse et la Tchécoslovaquie

Pour continuer l'action de propagande entreprise avec succès, au moyen des dépliantes que l'Office suisse d'expansion commerciale a diffusé en France, Allemagne, Italie, Belgique, Hollande, cet Office vient d'éditer un nouveau prospectus pour la Tchécoslovaquie, pays pour lequel la Suisse a certainement intérêt à mettre en lumière la place qu'elle occupe comme acheteur de produits tchécoslovaques.

que personne ne retire une partie du produit du travail sans mettre lui-même la main à la pâte.

C'est le régime qui permettra de remettre les moyens de production (machines, outils, fabriques, force motrice, matière première) appartenant au capitalisme, entre les mains de l'Etat. Aussi longtemps, nous disent les partisans de la communauté, que ces moyens restent entre les mains des capitalistes privés, il y aura exploitation de l'ouvrier et lutte entre ceux qui exploitent et ceux qui le sont. Au contraire de l'état corporatif, disent-ils, l'état socialiste est un état policier, il détruit la misère matérielle, supprime l'esclavage moderne, crée une liberté aussi large que possible.

La communauté, disent-ils encore, a l'avantage de maintenir l'indépendance complète des syndicats ouvriers, tout en créant un organe de liaison entre ceux-ci et les syndicats patronaux par les commissions paritaires professionnelles, dont les décisions auront force obligatoire, même pour les dissidents de la branche.

La communauté professionnelle constitue une garde civique industrielle et commerciale qui exercera en toute liberté sa loi de majorité et préservera les intérêts des surprises des intrigants. Les décisions de la communauté professionnelle seront toutes passées au crible de la multiplicité des intérêts logiquement discutés et défendus.

Elle fait échec aux grands magasins modernes et effectue la seconde phase de concentration commencée par le syndicalisme.

En partant du principe que les associations inter-professionnelles ouvrières de classes exercent des

Afin de permettre à nos industriels et exportateurs en relations d'affaires avec la Tchécoslovaquie d'atteindre tant les milieux économiques parlant le tchèque que ceux parlant l'allemand, l'Office a prévu deux éditions dudit dépliant, l'une en tchèque, l'autre en allemand.

Tous ceux qui comprendront l'intérêt qu'ils ont à soutenir efficacement l'action de l'Office, dans un pays susceptible d'augmenter ses achats en Suisse, pourront se procurer ces dépliantes à l'Office suisse d'expansion commerciale, Avenue Bellefontaine 2, Lausanne, au prix de fr. 2.— le cent et fr. 18.— le mille pour commandes de 2,000 et plus.

L'exportation tchécoslovaque en Suisse dépasse constamment son importation de Suisse, ainsi que le démontre le cliché ci-dessous.

	100	200	300	400	500	AUSFUHR- ÜBERSCHUSS	
1929	559,1					485,3	73,8
1930	504,6					418,3	86,3
1931	466,6					354,4	112,2
1932	308,9					217,8	91,1

AUSFUHR NACH DER SCHWEIZ
EINFUHR AUS DER SCHWEIZ

En 1932, la Tchécoslovaquie a exporté pour 309 millions de couronnes tchécoslovaques de marchandises en Suisse et en a importé de Suisse pour 218 millions de couronnes, ce qui donne un excédent d'exportation en sa faveur de 91 millions de couronnes tchécoslovaques. La balance commerciale de la Tchécoslovaquie est favorable pour un montant encore plus élevé avec l'Autriche (578 millions de cr. t.) et avec les Pays-Bas (115 millions cr. t.); on peut, toutefois, admettre que, dans ces chiffres, est compris le trafic de transit.

Selon la statistique suisse, la Tchécoslovaquie a vendu à la Suisse des marchandises pour 366 millions de cr. t. et en a acheté en Suisse pour 166 millions de cr. t., ce qui donne un actif pour la Tchécoslovaquie de 200 millions de cr. t.

L'importance relative du marché suisse a augmenté pour la Tchécoslovaquie. La part de la Suisse, au montant total de l'exportation tchécoslovaque qui est de 2,7 % pour 1929 s'élève, pour 1932, à 4,2 %, tandis que, dans la même période considérée, tous les cinq pays limitrophes à la Tchécoslovaquie ont vu la part totale baisser de 52,5 % à 42,7 %. Cela signifie, en mettant la part de ces Etats à l'exportation totale de la République tchécoslovaque en 1929 à — 100, la quote-part de la

blications officielles, la Commission technique du groupement professionnel intéressé, examine la requête et les oppositions éventuelles. En cas de préavis favorable, l'autorité se prononce. Si les décisions intéressent plusieurs cantons, c'est le Département fédéral de l'Economie publique qui intervient; si elles n'intéressent qu'un canton, c'est le Gouvernement de ce canton.

En cas de désaccord dans la commission technique intéressée, le cas est soumis au Conseil économique qui donne un préavis définitif à l'autorité.

Les associations professionnelles sont autorisées à prélever sur les professionnels non adhérents de la branche, les mêmes contributions qu'elle exige de leurs membres pour couvrir les frais résultant de la préparation et de l'application des lois.

Communauté professionnelle.

Il nous reste à examiner maintenant le système de la communauté professionnelle de l'Union syndicale suisse.

D'après les partisans de ce système, la communauté constitue l'organisation libre dans laquelle les travailleurs peuvent traiter d'égal à égal les conditions de travail et de salaire, avec les organisations patronales. La communauté poursuit l'élaboration de contrats collectifs librement consentis. Pour l'Union syndicale, elle est le régime permettant la collaboration unanime des peuples, c'est le régime de la démocratie universelle (!)

Toujours d'après l'Union syndicale, la communauté est le système qui, en écartant le profit, peut faire que les intérêts de tous soient de même nature et

influences autres que celles économiques ou professionnelles, l'Union syndicale envisage que ces associations ne peuvent être supprimées et qu'elles doivent être admises sans aucun changement dans la communauté. Par exemple, la F. O. M. H. pour l'horlogerie. C'est en s'inspirant de ces principes que l'Union syndicale du Canton de Neuchâtel, a présenté, il y a quelques années déjà, le schéma suivant d'une communauté professionnelle pour l'industrie horlogère:

Du côté patronal:

1. Les patrons et industriels horlogers suisses et ceux des parties annexes, dans la limite de leurs organisations actuelles, peuvent former:

Au premier degré: une organisation locale fédérative groupant toutes les parties de la montre;

Au deuxième degré: une organisation régionale ou cantonale composée des délégués des organisations locales;

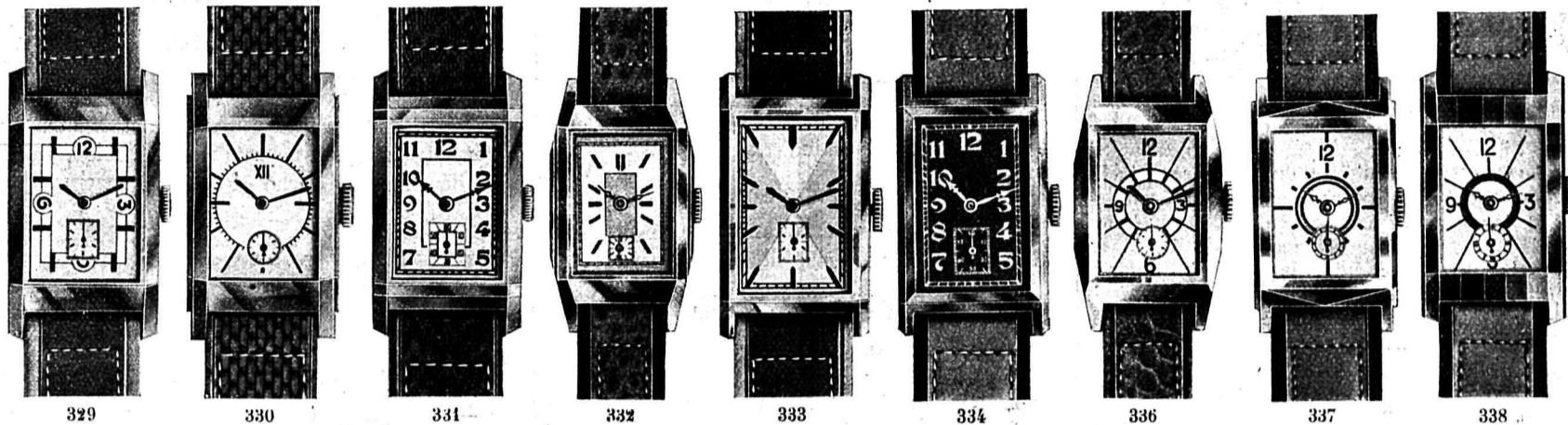
Au troisième degré: les délégués régionaux ou cantonaux comprenant des représentants de toutes les parties également, constituent la Chambre patronale de l'horlogerie.

Du côté ouvrier:

2. Ouvriers, employés, techniciens, s'organisent parallèlement pour aboutir à une centrale nationale: la F. O. M. H.

3. Ces deux grands groupements constituent entre eux, en dehors de toute influence politique ou religieuse, une communauté professionnelle ayant pour but de relever l'industrie horlogère.

LOUIS LANG S.A., PORRENTVY



Modèles 8 3/4 lig. rond et 8 3/4 / 12 lig. des genres que nous exécutons en argent, métal chromé, lapidé, façon lapidé, plaqué or laminé.



*Une salle pour vos conférences
et un excellent repas*

au

Buffet
J. Widmer
Bienne



Quel siècle vivez-vous?

De nos jours, ce n'est plus l'ancienneté d'une entreprise qui en fait la valeur, mais bien la façon dont elle s'adapte au temps moderne.

Soyez de votre temps
Essayez nos services.

Service „MONYCO“,
garnissage de radium
prompt, soigné,
conscientieux, aux
plus justes prix.

L. MONNIER & C^o
LA CHAUX-DE-FONDS

Télép. 22.438 Tourelles 38

Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses :
MERZ & BENTELI, BERNE (BUMPLIZ)

Pierres fines pour l'Horlogerie
Grenat, saphirs, rubis, etc.

RUBIS SCIENTIFIQUES

Pierres à emboutir - Pierres à chasser
— Diamètre précis —

Pierres-boussoles pour compteurs électriques
Pierres pour rhabillage.

THEURILLAT & C^o
PORRENTVY

LIVRAISON PAR RETOUR

2291

**SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**

LA CHAUX-DE-FONDS

Capital-action et réserves: Fr. 214.000.000.—

Toutes opérations de Banque

Spécialisée dans la livraison des
Métaux précieux, or, argent, platine

Riblage des cendres, traitement des déchets

Apprêts en tous genres

Or fin pour doreurs. Ors pour dentistes. Affinage

HÉLIO-ROTO LE PROCÉDÉ D'ILLUSTRATION
DE L'AVENIR POUR CATALOGUES, PROSPECTUS, ETC.

ARTS GRAPHIQUES **HAEFELI & CO** LA CHAUX-DE-FONDS

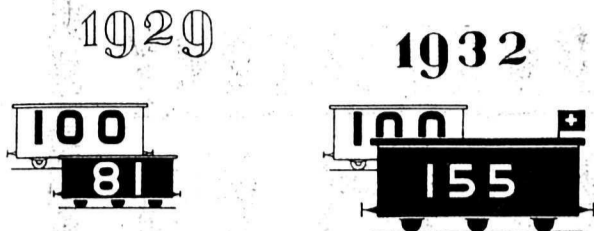
Exigez le **CHROMAGE**
J. ROULET & CIE, BIENNE

Succ. de A. STROHL & Cie

Téléphone 23.77.

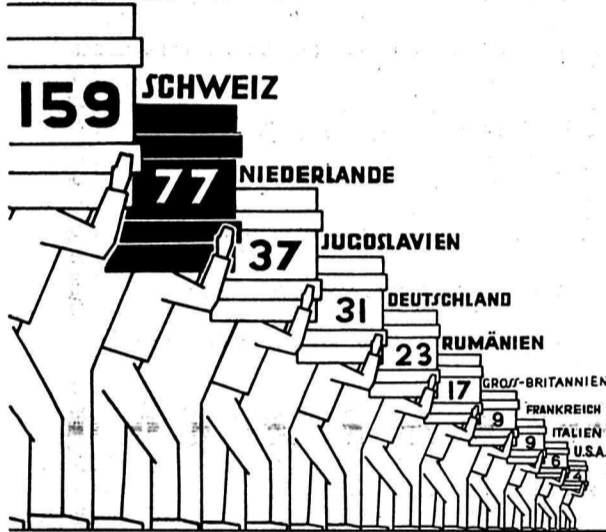
6, Chemin de la Champagne.

Suisse pour 1932 s'élevée à 155, tandis que celle des 5. pays limitrophes pour l'ensemble s'est réduite à 81.



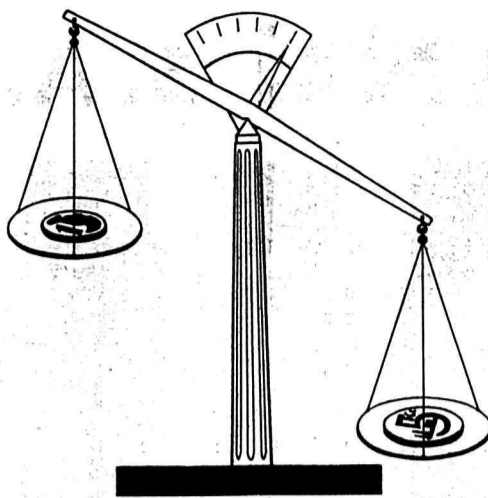
Même en chiffres absolus, la Suisse et malgré son exigüité territoriale, représente un bon client pour la Tchécoslovaquie. En faisant abstraction de la situation particulière de l'Allemagne et l'Autriche dans le trafic commercial, la Suisse vient, comme importance, avec ses 309 millions de cr. t., immédiatement après, les U. S. A., la Grande-Bretagne, la Yougoslavie et la France, mais avant la Roumanie, les Pays-Bas, l'Italie, etc. La Suisse est un client solvable, et a maintenu pendant les années de crise ses relations commerciales avec la Tchécoslovaquie et ne s'oppose par aucune entrave en matière de devises aux importations de Tchécoslovaquie.

ÖSTERREICH



Le Suisse consomme cinq fois plus de marchandises tchécoslovaques que le Tchécoslovaque consomme de marchandises suisses. Par tête d'habitant, le Suisse consomme pour 77,5 cr. t. de marchandises tchécoslovaques, tandis que le Tchécoslovaque consomme pour 15,5 cr. t. de marchandises suisses. La Suisse est le deuxième consommateur de produits tchécoslovaques.

Consommation de produits tchécoslovaques par tête d'habitant en 1932:



La Suisse est donc, incontestablement l'un des meilleurs clients de la Tchécoslovaquie et l'importation dans ce pays de marchandises suisses doit nécessairement être le pendant à l'exportation de Tchécoslovaquie en Suisse.

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

Situation au 15 janvier 1934

Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 10,094,026.—
Paiements aux exportateurs suisses	» 8,592,175.65
Solde Avoir Suisse	fr. 1,501,850.35
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,930,502.64
Total à compenser	fr. 9,432,352.99

Dernier Bordereau payé No. 5090/2816.

Grèce.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 1,700,042.18
Paiements aux exportateurs suisses	» 1,684,829.18
Solde Avoir Suisse	fr. 15,213.—
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,705,534.62
Total à compenser	fr. 2,720,747.62

Derniers Bordereaux payés Nos. 3013/2650/3014.

Au premier degré (local).

1. Une commission paritaire des apprentissages et du placement,
2. Une commission d'arbitrage pour les conflits d'ordre professionnel découlant de la présente convention,
3. Un bureau pour le contrôle de la fabrication et le poinçonnement,
4. Une commission paritaire étudiant tous les problèmes à soumettre à la Commission similaire cantonale ou régionale.

Au degré cantonal ou régional

1. Une commission paritaire des apprentissages et du placement,
2. Un tribunal d'arbitrage pour les conflits d'ordre professionnel, faisant fonction d'instance de premier recours,
3. Une commission paritaire étudiant tous les problèmes à soumettre aux organes nationaux de la communauté.

Au degré national.

1. La Chambre suisse paritaire d'horlogerie, composée des organes directeurs des deux parties contractantes, organe exécutif de la communauté, comportant autour d'elle ou sous sa direction tous les organes mentionnés sous lettre a) — i).
2. La communauté professionnelle horlogère, instance suprême de recours et parlement paritaire tranchant en dernier ressort tout ce qui n'a pas pu être solutionné aux degrés inférieurs, organe contrôlant la Chambre nationale et lui donnant l'impulsion et les directives nécessaires. Cette communauté sera composée des délégations cantonales, régionales ou nationales.

4. Ils concluent entre eux, pour une période à déterminer et selon des bases juridiques à établir (C. O., contrats de travail et sociétés coopératives), une convention professionnelle prévoyant:

- a) la reconnaissance comme seuls membres pouvant exercer une des professions horlogères, ceux appartenant aux groupements contractants (réciprocité syndicale),
- b) l'obligation de l'apprentissage, avec examen de sortie; limitation du nombre des apprentis aux besoins de chaque partie; création de bureaux de placement paritaires; institution de cartes professionnelles,
- c) la suppression du travail à domicile, sauf pour les veuves et les invalides,
- d) la fixation, par une commission nationale d'experts, des données obligatoires de normalisation,
- e) l'introduction de poinçons-label permettant seuls la vente et l'exportation,
- f) la création de laboratoires communs d'essais et de recherches,
- g) la création de centrales en Suisse et à l'étranger pour la vente de la production communautaire, centrales auxquelles on attacherait des ateliers de rhabillage,
- h) l'achat par un magasin de gros (avec l'obligation pour tous les communautaires de s'y servir) de toutes les matières premières,
- i) la fixation des tarifs et salaires par une commission paritaire nationale.

La fixation de ces principes nécessitera les organismes suivants:

Hongrie.

Soldé en faveur d'exportateurs suisses	fr. 1,197,677.42
A ajouter:	
Créances suisses non échues	» 3,843,087.56
Total à compenser	fr. 5,039,764.98

Dernier Bordereau payé No. 4190/2258/4576/416.

Roumanie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 12,013,006.15
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 10,655,257.15
Solde Avoir Suisse	fr. 1,357,749.—
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	» 23,688,672.41
Total à compenser	fr. 25,046,421.41

Derniers Bordereaux payés Nos 5111/5317/5437/5059.

Yougoslavie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 13,180,570.46
Paiements aux exportateurs suisses	» 12,106,167.72
Solde Avoir Suisse	fr. 1,074,402.74
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 3,048,440.52
Total à compenser	fr. 4,122,843.26

Dernier Bordereau payé No. 9475/8060.

Commerce extérieur

Suisse.

Selon rapport de la Direction générale des douanes, Section de la statistique du commerce, de novembre à décembre, le volume total de nos échanges commerciaux a passé à 228,3 millions de fr., en augmentation de 10 millions de fr. Les importations participent à cet accroissement par 12,8 millions de fr. et atteignent 152,4 millions de fr. Les exportations s'élèvent à 75,9 millions de fr.; au point de vue arithmétique pur (d'après les chiffres absolus), elles sont donc en régression.

Le mouvement de la balance commerciale

	Importations (En millions de francs)	Exportations	Déficit de la balance commerciale
Décembre 1933	152,4	75,9	76,5
dont:			
trafic de perfectionnement et de réparation	6,4	8,2	
Novembre 1933	139,6	78,7	
dont			
trafic de perfectionnement et de réparation	6,5	9,0	60,9
Décembre 1932	159,2	68,0	91,2
Moyenne mensuelle:			
1932	146,9	66,8	80,1
1931	187,6	112,4	75,2
1928	226,6	177,8	48,8
Janv.-décembre 1933	1594,5	852,8	
dont			
trafic de perfectionnement et de réparation	82,0	99,9	741,7
Janv.-décembre 1932	1762,7	801,0	961,7

Concernant l'augmentation du solde passif du commerce extérieur par rapport au mois précédent, il est à remarquer que l'on sait par expérience que la tendance saisonnière de novembre à décembre se manifeste dans le sens d'une aggravation du déficit de la balance commerciale, ce qui s'explique jusqu'à un certain point par le fait que, pour des raisons d'ordre statistique et technique, les résultats des importations du dernier mois de l'année sont quelque peu surévalués. La baisse persistante des prix s'est également fait sentir. Les répercussions de ce mouvement des prix fourniront par la suite — d'une manière générale — certains points de repère utiles pour juger la rentabilité du commerce d'exportation. Du point de vue de la balance commerciale, la proportion des sorties aux entrées (49,8 %) est cette fois-ci défavorable.

Calculé par jour ouvrable, le trafic d'exportation est resté stationnaire en comparaison du mois précédent, ceci par suite d'accroissements et de fléchissements se compensant de part et d'autre, suivant partiellement un rythme immuable (fluctuations saisonnières). En octobre, l'exportation totale a cessé de reculer et s'est stabilisée. Quand les conjonctures sont favorables, le mouvement d'exportation marque habituellement un regain d'activité de novembre à décembre. Depuis 1930, il est vrai, ces forces saisonnières ne sont plus arrivées à influencer sur les résultats généraux. Le commerce d'exportation dépendant non seulement des efforts que nous faisons pour exporter, mais encore et surtout de la capacité

et de la volonté d'absorption de l'étranger, il est toujours fixé des limites aux interventions politico-économiques directes.

Les importations ont été plus intenses qu'en novembre. L'évolution quantitative dépend, il est vrai, souvent du mouvement des prix; mais comme les prix à l'importation se sont diversément et sensiblement relevés, l'accroissement quantitatif des marchandises entrées est moins considérable qu'on pourrait l'inférer des chiffres de valeur. L'importation totale dépasse cette fois-ci celle de novembre, en valeur de 9,2 % et en quantité de 0,2 %. Etant donné cette modification conditionnée par les prix, le résultat actuel des importations est sur-évalué par rapport au mois précédent.

En rapport avec le mouvement des valeurs dans le commerce extérieur, on enregistre, d'une manière générale, une intervention au détriment de l'exportation, en comparaison de novembre, dans la relation entre importations et exportations. En novembre, pour chaque millier de francs figurant aux exportations correspondaient fr. 1,773 aux importations, alors que cette fois-ci cette cote a passé à fr. 2009.

En comparaison du mouvement du commerce extérieur de 1932, celui de 1933 accruse, suivant les chiffres récapitulatifs ci-dessus, une moins-value de 168,2 millions de fr. aux importations, dont la valeur a rétrogradé à 1,594.5 millions de fr., et une plus-value de 51,8 millions de fr. aux exportations qui ont passé à 852.8 millions de fr. Le déficit de notre balance commerciale atteint ainsi 741.7 millions de fr. Si, aux fins de comparabilité, on élimine le trafic de perfectionnement et de réparation compris depuis le 1er janvier 1933 dans le commerce spécial (importations 82 millions, exportations 99.9 millions de fr.), il appert que le solde passif de notre bilan commercial s'élève pour 1933 à 759.6 millions de fr. Bien que les importations et les exportations (y compris le trafic de perfectionnement et de réparation) ne soient pas directement comparables aux chiffres correspondants de 1932, il n'en reste pas moins que le solde total de ce genre de trafic apparaît dans le bilan comme dans le gain du perfectionnement. Cette marge de bénéfice — considérée du point de vue économique — constitue un actif comme les autres postes actifs de notre balance commerciale. Après déduction du trafic de perfectionnement et de réparation en 1933, les importations ne sont pas couvertes par des exportations jusqu'à concurrence de 50,2 % (1932: 54.8 %), alors qu'inclusivement le trafic de perfectionnement et de réparation le découvert est encore de 46,5 %.

Un nouveau succès de l'horlogerie suisse

Loin de se laisser décourager par les difficultés de l'heure actuelle, l'industrie horlogère suisse maintient avec courage ses anciennes traditions de précision et de bienfaisance et vient d'affirmer une fois encore sa supériorité incontestable.

Le résultat du concours international de chronomètres à l'Observatoire de Kew-Teddington (Angleterre) en 1933, constitue un succès pour l'horlogerie suisse et marque une nouvelle étape dans la marche vers la précision absolue. En effet, un chronomètre Oméga, non seulement se classe premier, mais encore s'adjuge le record de précision avec 97,4 points (maximum théorique 100 points), résultat qui n'a jamais été atteint jusqu'ici.

Informations

Avis.

Les maisons

E. Blum-Bloch, à Bâle,

Carl Chiochetti, à Linz,

Vincenzo Zannini, à Naples,

sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte.

— Les créanciers des maisons:

Julius Kreglewski, à Posen,

Charles Mayer, à Tramelan,

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

Gebrüder Silber, à Satoraljauihely.

1. TFNOBPI AQIPO DUBDPYKPODPOIJONIIP II KNBP.

2. ENXBOUTNOH UJJPYFNB.

— Nous recherchons le nommé

Alfons Wybieralski, ci-devant à Poznan (Pologne).

Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Contrôle de la marche des montres

Bureau officiel de la Ville du Locle.

Statistique pour l'année 1933

	1 jour		Totaux
	Bracelets	%	
Montres déposées	79		80
Bulletins délivrés:		%	%
avec la mention	56=70,88		56=70,00
sans la mention	15=18,99	1	16=20,00
Echecs	3= 3,80		3= 3,75
Retraits	2= 2,53		2= 2,50
Arrêts	3= 3,80		3= 3,75
Bulletins français	67	1	
Bulletins allemands	4		
Bulletins anglais	—		

Déposants	Montre 1 jour	
	avec 1 ^{re} classe	avec mention compliqué.
Fabrique Nardin S. A., Le Locle et Genève	5	1
Fabriques des Montres Zenith, Le Locle	1	2
Nouvelles Fabriques Le Phare S. A., Le Locle	2	2
Fabriques Chs Tissot et Fils S. A., Le Locle	1	
A. Guenin, Genève		1

Ecole d'horlogerie de Fleurier		
Classe de réglages de F. Nicolet		
Roger Gygax, Fleurier	3	1
Roger Leuba, Fleurier	1	1
Alfred Pasche, Fleurier	1	
F. Nicolet, Fleurier	1	1
Ecole d'Horlogerie, Fleurier	1	1
Albert Christinat, Môtiers	1	1
Emile Feihl, Zurich		1
Jean Feihl, Zurich		1

Ecole d'Horlogerie de la Vallée		
Classe de réglage de D. S. Nicole		
Henri-Auguste Piguët, Le Sentier	1	
Ami Rochat, Les Bioux	1	
Albert Piguët, Le Sentier	1	1
John-Henri Golay		1

Ecole d'Horlogerie du Locle		
Classe de réglage A. Jeanmairet		
Willy Béguin	3	1
**	3	1
André Jeannin	2	
Charles Humbert	2	1
Ephrem Jobin	2	1
Robert Vuille	2	1
Jean-Pierre Matthey	2	1
Georges Vuille	1	
Walther Baumgartner	1	1
Georges Gonthier	1	
Marc Inäbnit	1	
Walther Ruckli	1	1
J.-M. Piguët	1	1
Philippe Baillod	1	
Anton Romer	1	
Charles Dubois	1	
Henri Inderwildi	1	1
Jean Piaget	1	
Maurice Houriet	1	
Charles Perret	1	
Roger Schaller	1	
Fritz Golay	1	
Emile Perret	1	

Classe de réglages de G. Fallot		
J.-L. Matthey	1	
Charles Perret	1	1
André Jeanneret	1	
Maurice Ducommun	1	1
André Vuille	1	
Ecole d'Horlogerie	1	
Classe de réglages de C. Donati		
Eric Peçon	1	
Jean Inglin	1	
Montres bracelets		1
Paul Piguët-Capt		1

	Pour l'obtention de la mention 1 ^{re} classe	
	Nombre de pièces	Pourcent.
Exigences non satisfaites		
Montres 1 jour, 1 ^{re} classe	5	= 7,03
Marche diurne moyenne	1	= 1,40
Variation moyenne	6	= 8,45
Plus grande variation	3	= 4,22
Différence de VH à VS	3	= 4,22
Différ. du Plat au Pendu HH à VH	3	= 4,22
Variation par degré	2	= 2,81
Erreur secondaire	3	= 4,22
Reprise de marche		
Montres bracelets		
Plus grande différence entre les deux marches dans les positions VB, VG, VH, HB	1	
Variation par degré	1	

Exigences non satisfaites	Pour l'obtention du bullet. 2 ^e Echecs	
	Nombre de pièces	Pourcent.
Montres 1 jour, 1 ^{re} classe		
Marche diurne moyenne	1	= 1,26
Différence de HH à HB	1	= 1,26
Erreur secondaire	1	= 1,26
Echecs	3	= 3,79
Retraits	2	= 2,50
Arrêts	3	= 3,79

- Pourcentage calculé par rapport au nombre de bulletins délivrés.
 - Pourcentage calculé par rapport au nombre de pièces observées.
- Une montre échouant à la mention pour plusieurs critères compte pour autant d'échecs.

Douanes

Indes néerlandaises. - Majorations douanières.

Le nouveau tarif douanier voté par le Semi-Parlement des Indes néerlandaises et dont nous avons donné les taux pour l'horlogerie, est entré en vigueur le 10 janvier courant.

Bibliographie

Un bel effort pour la propagande horlogère.

Nous venons de recevoir la 4^e édition du Guide des Acheteteurs pour l'Horlogerie et les Branches Annexes. Grâce à son format pratique, ses index systématiquement répertoriés en français, allemand et anglais, sa documentation serrée et des plus complètes, il s'est classé parmi les meilleurs documents pour la propagande horlogère, dans le monde entier.

C'est le livre indispensable à tout acheteur de la Suisse ou de l'étranger, pour tout ce qui concerne l'industrie horlogère, vu qu'il permet de trouver, dans un temps minime, toutes les adresses des maisons qui sont spécialisées dans n'importe quel genre de montres ou de fournitures.

L'Editeur a eu l'heureuse idée de réserver une large part pour la propagande générale concernant la « montre suisse ».

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire, pour notre belle industrie nationale, qui sent la concurrence étrangère, de faire un effort tout spécial de propagande, et pour cela nous croyons que le Guide des Acheteteurs est tout indiqué.

Le Guide des Acheteteurs est édité par la Publicité Horlogère, 5, rue du Rhône, Genève.

Légations et Consuls

Etranger.

Sénégal. Suivant communication du Consulat de Suisse à Dakar, M. Georges Décombaz, consul honoraire, est décédé le 13 janvier. La gérance intérimaire du consulat a été confiée à M. Gaston Kappeler, de Neuchâtel, chancelier du consulat.

Registre du commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

6/1/34. — Jérôme Konrad (de Dürrenroth), décolletages de précision pour l'horlogerie, Evillard.

15/1/34. — Aubert et Ménétreay « A la Bonne Heure » soc. n. coll. (Paul Ménétreay, de Belmont/Lausanne, Edmond Aubert, du Chenit), commerce d'horlogerie et réparations. Magasin: Avenue d'Echaliens 22, Lausanne.

16/1/34. — Lucie Schneider, fabrication de cadrans (de Wohlen), Bienne. (Réinscription ensuite de révocation de faillite).

Modification:

9/1/34. — La raison « Albert Kupper, Uhrmacher » est radiée. Actif et passif sont repris par Otto Kupper (de Sempach), commerce d'horlogerie, bijouterie, optique, réparations, Sempach.

Faillite.

Etat de collocation:

Failli: Dehou, Jules, Fabrique Eglantine, horlogerie, Les Brenets.

Délai pour action en opposition: 27 janvier 1934.
Faillie: Uhraphon A. G., vente d'horlogerie et gramophones, Steinenthorstr. 18, Bâle.

Délai pour action en opposition: 30 janvier 1934.
Faillie: Wyss Maria, précédem. bijouterie, Neugasse 49, St-Gall, act. Luterbach (Soleur).

Délai pour action en opposition: 5 février 1934.
Faillie: Société Anonyme de la Montre Elida (Elida Watch Co.), Fleurier.

Délai pour action en opposition: 30 janvier 1934.

Révocation de la faillite:

16/1/34. — Schneider-Schwitzgubel, Lucie-Léa, fabricant de cadrans, Rue du Marché-Neuf 34, Bienn...

Ouvertures de faillite:

16/1/34. — Krähenbühl Karl-Ludwig, fabricant de pierres fines, Mühlethurnen. Liquidation sommaire: Art. 231 LP.

2/11/33. — Blum-Bloch, Salomon Adrian, commerce et représentation d'orfèvrerie, bijouterie, etc. en gros, Neubadstr. 149 (précéd. Schanzenstr. 22), Bâle.

Clôture de faillite:

16/1/34. — Lesquereux et Cie, Mobile Watch Co., soc. com., fabrication, achat et vente d'horlogerie, Rue Numa Droz 16, La Chaux-de-Fonds.

16/1/34. — Monnier-Gutknecht, Ulysse, horlogerie, Saint-Martin.

Concordats.

Prolongation du sursis concordataire.

Gerber frères S. A., fabrique de boîtes, Delémont. Le sursis accordé est prolongé de 2 mois. L'assemblée des créanciers reportée au 5 avril 1934.

Homologation du concordat:

12/12/33. — Wittwer Frieda, Mlle, bijouterie et articles de luxe, Montreux.

COTES

24 Janvier 1934

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 65.— le kilo. Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.— » laminé, pour doreurs > 3575.— Platine > 5.40 le gr.

Comptant

Paris 17 janv. 18 janv. 19 janv. 20 janv.

(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

Table of metal prices in Paris for various metals like Nitrate d'argent, Argent, Or, Platine, Iridium.

(en francs français par gramme).

Table of metal prices in London for Chlorure de platine, Platinite, Chlorure d'or.

London 17 janv. 18 janv. 19 janv. 20 janv.

(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).

Table of metal prices in New-York for Or (shill.), Palladium (Lstg.), Platine (shill.).

(par once standard 925/1000 en pence).

Table of metal prices in New-York for Argent en barres.

New-York 17 janv. 18 janv. 19 janv. 20 janv.

(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).

Table of metal prices in New-York for Argent en barres.

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte 2 1/2 % avance s/nantissement 2 1/2 %

Table of exchange rates for various countries like France, Gr. Bretagne, U. S. A., Canada, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Hollande, Indes néerl., Allemagne, Danzig, Autriche, Hongrie, Tchecoslov., Estonie, Lettonie, Lithuanie, Russie, Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Pologne, Yougoslavie, Albanie, Grèce, Bulgarie, Roumanie, Turquie, Afrique Sud, Australie, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay, Colombie, Pérou, Equateur, Bolivie, Vénézuéla, Mexique, Philippines, Indes brit., Chine, Japon.

* Cours du service international des virements postaux.

N.B. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Cours du Diamant-Bort:

Prix de gros en Bourse au comptant.

Table of diamond prices categorized by quality (Qualités ordinaires, Grain fermé, Bort Brésil, Eclats, Carbone).

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

Comptant

London 16 janv. 17 janv. 18 janv. 19 janv. (Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).

Table of commodity prices in London for Aluminium, Antimoine, Cuivre, Etain, Nickel, Plomb, Zinc.

A vendre à l'amiable un Fonds de Commerce d'horlogerie-bijouterie

exploité à Paris, Boulevard Brune No. 128. S'adresser pour tous renseignements à l'Etude de Me Frédéric Pasteau, Notaire à Paris, 11, rue Louis le Grand. 2121

MARCHÉ ANGLAIS

Monsieur Claude-R. Henry, de Londres, sera à l'Hôtel de la Fleur-de-Lys, à La Chaux-de-Fonds, dès le 29 janvier. Les fabricants d'articles pour l'Angleterre sont priés de lui faire parvenir leurs offres à cette adresse.

Réglages

Ateliers bien organisés pour forte production 3 3/4 à 10 1/2'' ancre et cylindre, sont priés d'adresser offres avec derniers prix sous chiffre P 2113 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Terminages

Ateliers bien organisés, ancre et cylindre, petites et grandes pièces, sont priés d'adresser offres avec derniers prix sous chiffre P 2114 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Termineur

sérieux, avec plusieurs années de pratique, cherche terminage ancre, cylindre ou décottage. Prix très avantageux, travail régulier. Bonne référence à disposition.

S'adresser sous chiffre K 1345 Sn à Publicitas Soleure.

On offre à vendre contr argent comptant

150 mouvements

5 1/4 lig. Pesoux, ovalisés, 15 rubis rouges. Bonne qualité. Prix avantageux. S'adresser à case postale No. 17528 Reconvilier.

Jeune commerçant de 27 ans cherche une place comme

volontaire

pour se perfectionner dans la langue française. Parle couramment l'allemand, l'anglais et l'espagnol, possède également bonnes notions dans la langue française et italienne. Prétentions très modestes.

Faire offres sous chiffre N 20143 On à Publicitas Olten.

Timbres Caoutchouc en tous genres

C. LUTHY rue Léopold Robert 48

Tableau comparatif des poinçonnements effectués et des essais faits par les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent pendant le 4ème trimestre de chacune des années 1932 et 1933.

Large comparative table with columns for Bureaux, Boîtes de montres poinçonnées (Boîtes d'or, d'argent, platine), Objets de bijouterie et orfèvrerie, and Essais de lingots d'or d'argent et de platine for years 1932 and 1933.

1) Dont 2,396 boîtes d'or à bas titres contremarquées

2) Y compris les fournitures.

Achetons

tous postes avantageux de montres, mouvements et boîtes pour l'Angleterre, Colonies et Amérique.
Toutes nouveautés nous intéressent.
Offres s. chiffre Y 20209 U à Publicitas Bienne.

On cherche à reprendre une petite fabrication d'horlogerie

Faire offres sous chiffre P 2115 J à Publicitas St-Imier.

Maison d'horlogerie avec bonne organisation de vente dans plusieurs pays cherche à acheter au comptant

Stocks de montres en tous genres

Seulement les stocks d'une certaine importance seront pris en considération. On s'intéresse également pour la vente de marchandises placées à l'étranger.

On est prié de s'adresser sous chiffre N 20026 U à Publicitas Bienne.

A vendre ou à échanger

100,000 Rebutis gouttes et glaces rubis et grenats.
S'adresser à Léon Barré, pierres fines, Porrentruy.

On cherche à acheter d'occasion

- 1 presse à friction de 120 à 150 tonnes
- 1 bilancier à bras, vis de 50 à 60
- 1 bilancier à bras, vis de 90.

Faire offres sous chiffre P 2075 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

TERMINEURS

Ateliers organisés pour une forte production en mouvements de 3³/₄ à 10¹/₂ lig. ancre et cylindre, sont demandés. Indiquer production mensuelle et prix.

Faire offres sous chiffre P 2079 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Vertretung

Welche la Uhrenfabrik hat Interesse für die Vertretung ihrer Erzeugnisse bei den solventen deutschen Uhrengrossisten, mit ev. Auslieferungslager in Berlin, Erste Referenzen. Kautions.

Offerten unter Chiffre P 2118 C an Publicitas La Chaux-de-Fonds.

STOCKS

Acheteur étranger, arrivant vers fin courant, s'intéresse à lots de liquidation, surtout bras. métal ordinaires.

Offres sous chiffre P 2116 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

A VENDRE

une grosse de calottes nickel chromé, rectangle et lisse, mouvement 15 rubis, 8 jours, Michel, bien terminées, à prix très avantageux.

Faire offres sous chiffre Q 20123 U à Publicitas Bienne.

Mouvements 3³/₄ à 10¹/₂

Marques NOREXA et STRATOS
insurpassables comme qualité et prix.

Une seule adresse:

Norexa Watch Ltd.
Bienne

CARTONNAGES de luxe

pour montres-bracelets, cuir et moiré et montres de poche en tous genres et aux prix modérés offre:

J. Langenbach S.A.

Fabrique de cartonnages et papier ondulé,
Lenzburg (Argovie).

NOTZ & CO.
BIENNE

ACIER SANDVIK

Dépôts
Brevets d'Invention
Marques et Modèles
Office W. Koelliker
Bienne
93, Rue Centrale, 93
Téléphone 3122

Disponible de suite plusieurs douzaines
mouvements

3³/₄" Font. 15 rubis et 4¹/₄"
Eta sans cadran, à prix avant.
Adress. offres sous P 1022 N
à Publicitas Neuchâtel.

TANIC

Spécialité de brucelles fines pour réguleurs
Pincés à couper, pincés aux leçons, etc.
En vente chez les Grossistes
et dans les bons magasins de fournitures

Atelier de sertissages

en tous genres et fabrication de pierres fines sertissages et pierres de qualité.

Prix avantageux.

„LA THIELLE“
Bienne

Tél. 22.54 rue d'Aarberg 15

Ogival Watch

Téléphone 22.431

La Chaux-de-Fonds

livre le mouvement

4²/₃ F. H. F.

Pensez-y!

On cherche collaborateur

jeune et énergique, s'occupant de la partie commerciale, disposant de Fr. 50.000 suisses minimum, pour fabrication de cuisinières à gaz, près Genève.

Ecrire sous chiffre D 2581 X à Publicitas Genève.

Fabrique de Ressorts de montres

Spécialités
3³/₄ à 13 lig.



Commission
Exportation

Hri Fivaz S. A., Bienne 7

Téléphone 37.30

Rue des Pianos 55

Vve Henri Butzer FABRIQUE D'ÉTAMPES

MAISON FONDÉE EN 1899

La Chaux-de-Fonds (Suisse) pour tous genres d'industries

Téléphone 21.957

SPÉCIALITÉ:

* **Etampes de boîtes** *

argent, métal, or, bijouterie.



L'économie par
la rationalisation

Pour découpages et emboutissages
employez les

FEUILLARDS PLAQUÉS

laminés à froid
et nickelés, laitonnés
étamés, vernis, etc.

Offres et échantillons par

PETITPIERRE FILS & Co.

NEUCHÂTEL

— Agents généraux —

Mouvements et montres ancre soignés

3³/₄, 4¹/₄, 7³/₄/11" doubles cadrans — 8³/₄/12" doubles cadrans

Toujours en fabrication chez

GEORGES FARINE

RUE DU PARC 89

LA CHAUX-DE-FONDS

ITALIE

Anc. fabt. Suisse, clientèle faite, longue et appréciable expérience, connaissant les nécessités du marché italien (bureau à Rome) **cherche à collaborer avec fabriques d'horlogerie** faisant tous les genres soignés, pour la vente en consignation et voyages.

Libre de suite ou à convenir.
Offres s. chiffres OF 5393 L
à Orell Füssli - Annonces,
Berne.

Fabrique de fournitures, sérieuse, cherche collaboration

pour fabrication et vente, avec fabricant d'horlogerie.

Ecrire sous chiffre
D 15237 L à Publicitas Lausanne.

A vendre

avantageusement les Heures sautantes suivantes:
50 5¹/₄" cyl. 10 rubis, i. bag. chromé,
30 8³/₄" ancre 15 rub., rect. cornes, chromé,
60 6³/₄" ancre 15 rub., laque couleur, avec cuirs,
18 10¹/₂" ancre, 15 r., chromé.
Eventuellement, on vendrait les boîtes seules.

Ecrire sous chiffre
P 2119 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

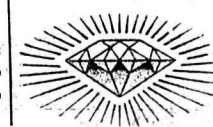
REPRÉSENTATION

La Manufacture

MARC FAVRE & Co.

de Bienne cherche un
représentant nouveau

pour la

GRANDE-BRETAGNE**Taillerie de Pierres fines et imitations**

L. Naftule, GENÈVE

11, rue Cornavin
Ajustage et callibrage. Gravure sur pierres
Assortiment complet de pierres pour
bijouteries en tous genres.